

En 2008 Québec, dont la devise est « je me souviens », a fêté le 400<sup>ème</sup> anniversaire de sa fondation par Samuel de Champlain. L'événement a été internationalement médiatisé tout particulièrement en France.

2008 est aussi un autre 400<sup>ème</sup> anniversaire important chez nous. Le 15 septembre 1608, le Baron François de Montferrand, seigneur de Landiras, dont la future Sainte Jeanne de Lestonnac\* était la mère, baillait à fief à seize chefs de famille la terre correspondant à peu près aujourd'hui au territoire communal de Guillos. La plupart des habitants natifs et les propriétaires d'environ 80% de la superficie du village, résidents ou non, sont les descendants des personnes mentionnées dans ce document. On y trouve les noms de famille suivants : Carreyre, Nonciet, Lapeyre, Vidal, Hazera, Rébéillat...

Jean Bernard Salles est à la recherche la minute (document authentique) de cet acte notarié, vu que les grosses conservées par certaines familles n'en sont que des copies très partielles.

Avant de vous inviter à poursuivre la réflexion avec moi, il me semble utile de préciser ce qu'était un bail à fief en droit féodal. Il s'agit d'un acte notarié établissant la concession par un seigneur d'une partie de son fief dite « tenure » au profit d'un ou plusieurs particuliers dits « tenanciers » qui se chargent de l'exploiter pour leur propre compte. En général, ces concessions étaient conclues à perpétuité, transmissibles héréditairement et vénales mais, rarement, elles pouvaient être aussi viagères. Elles sont à l'origine de la structure actuelle de la propriété foncière. Le seigneur y trouvait son intérêt dans les redevances le plus souvent en nature mais parfois en numéraire que le tenancier se devait d'apporter au château une fois l'an, le plus souvent ici « pour la feste de Dame Sainte Catherine »

Contrairement à une idée trop répandue, ces redevances seigneuriales étaient la plupart du temps dérisoires et si le peuple était bien accablé d'impôts sous l'Ancien Régime, c'était plutôt par les corvées et impôts royaux que par les droits seigneuriaux.

Je me suis souvent demandé pourquoi cette date de 1608 alors que l'acte similaire concernant les habitants de la Contau de Landiras est daté de 1536 et constituait très vraisemblablement la régularisation d'une possession de fait plus ancienne\*\*. Concernant donc cette date, même si j'ai une opinion assez établie qui ne reste qu'une opinion, plusieurs explications sont plausibles et je ne suis certain d'aucunes :

- soit il s'agit comme à Landiras d'un acte de régularisation de possession de fait plus ancienne.
- soit il s'agit de repeupler un village dévasté par les guerres de religions
- soit encore il s'agit de repeupler un village plus ou moins détruit par la peste.
- soit enfin il s'agit de maintenir les habitants survivants sur place.

Bien qu'il soit solidement établi que Guillos ait existé en tant que paroisse avant cette date, il me semble que, s'agissant d'un acte de régularisation analogue à celui de Landiras quelques 80 ans plus tôt, il est probable que le même seigneur servi par les mêmes régisseurs, le même notaire avec pour cocontractant des habitants voisins immédiats auraient ressenti cette nécessité simultanément pour la totalité du fief, donc plusieurs décennies auparavant. Cette version est aussi infirmée par le fait que je n'ai jamais vu ni entendu parler concernant Guillos de documents privés antérieurs à celui-ci même s'il n'est pas exclu qu'un soit découvert un jour. Par contre, j'ai eu en mains plusieurs dizaines de documents postérieurs faisant référence au seul bail à fief de 1608

comme acte fondateur, le dernier datant de 1862 soit deux cent cinquante ans plus tard. Je n'élimine donc pas complètement cette hypothèse mais la considérant comme peu, voire très peu probable, je la mets à l'écart.

En revanche, en cette charnière du XVI<sup>ème</sup> au XVII<sup>ème</sup> siècle la région a été troublée par des affres dont témoignent les Essais de Montaigne : les guerres de religions auxquelles mit fin l'édit de Nantes de 1598 qui ont sévit lourdement dans notre secteur en limite du pays d'Albret et la peste de Bordeaux à la fin dernier mandat du plus illustre de ses maires (1583-1585) puis encore en 1605. Chacune de ses calamités aurait suffi à elle seule à rayer un village de la carte. On peut facilement imaginer qu'une paroisse puisse être faire l'objet d'une razzia par une faction armée alors que le village voisin reste indemne. Il est plus difficile de penser que la peste ait pu sévir de manière à anéantir Guillos tout en épargnant au moins partiellement Landiras. C'est l'argument majeur en faveur de la deuxième hypothèse.

Les documents disponibles établissent que l'église a été déplacée à une époque antérieure à 1650. Si, dans le cas d'une peste, des raisons sanitaires évidentes, pourquoi pas assorties d'une dose de superstition, peuvent expliquer la translation de l'église ; seules des raisons psychologiques pourraient l'expliquer dans le cas d'une razzia. On conviendra que l'époque ne s'embarrassait pas outre mesure de psychologie. La troisième hypothèse présente également l'avantage, selon moi déterminant, de correspondre à la tradition orale héritée de mon père qui m'a souvent dit que le bourg, auparavant situé à la Cure, avait été détruit consécutivement à la peste\*\*\* sans aucune précision de date. Je suis toujours très prudent quant aux traditions non étayées par des documents mais les documents montrent ici certaines coïncidences notamment la peste à Bordeaux en 1605. J'ai aussi pu vérifier que les propos de mon père en la matière étaient fiables malgré le nombre de générations traversées dans l'illettrisme général. En effet, sans jamais avoir eu le moindre document en main, il m'a souvent affirmé, entre autres, que Jeanne de Lestonnac avait octroyé la terre de Guillos à ses habitants sous le règne d'Henri IV. Si les faits ne sont pas rigoureusement exacts quand à l'identité du bailleur, ils tombent dans le mille quant au vivant de la Sainte Dame et au règne du Noste Henric. L'approximation est donc plus qu'appréciable d'autant qu'il est fort possible que Jeanne de Lestonnac, à cette date veuve de Gaston de Montferrand et donc baronne douairière, fut usufruitière du bien dont son fils était le seigneur titulaire, point qu'il est facile de vérifier. Il est également possible que même n'ayant aucune autorité en droit, compte tenu de sa forte personnalité, ses volontés soient exécutées par le fils.

Mon père n'a toutefois jamais relié le bail à fief avec la peste dans ses propos et parlait des deux faits indépendamment l'un de l'autre. La relation entre les deux événements ne résulte que de ma seule interprétation étayée par le fait que tous les documents que j'ai pu consulter concernant le secteur de la Cure, dont les plus anciens remontent au milieu du XVII<sup>ème</sup>, ne font état que de la présence du presbytère mais nullement de l'église pas plus que du cimetière. C'est donc bien que la translation dont parlait mon père a eu lieu à une date antérieure. Un autre point à l'appui de cette interprétation, c'est que l'église vraisemblablement bâtie au début XVII<sup>ème</sup> et détruite au XIX<sup>ème</sup> était qualifiée comme « très petite et ne présentant que peu de valeur architecturale » pour justifier sa démolition et la construction de l'actuelle église. Je ne peux pas avoir d'avis personnel quant à l'architecture vu qu'il n'en existe pas, à ma connaissance de représentation en

élévation. En revanche, s'agissant de la taille de l'édifice, j'ai pu l'observer moi-même par la trace flagrante qui demeure sur le sol fraîchement labouré en l'absence de vigne. Sans avoir relevé de mesures précises, je l'estime moins grande que l'église d'Origne. Il est clair qu'elle correspondait plus à une population de soixante âmes qu'à celle de deux cent vingt personnes qu'hébergeait normalement le village. Il est donc fortement probable qu'elle ait été construite à une époque où la démographie se trouvait à un niveau très inférieur à la normale.\*\*\*\*

Enfin, en ce qui concerne la quatrième hypothèse consistant à maintenir sur place les survivants de l'épidémie, dans ce cas, le seigneur n'aurait pas, à mon avis, attendu trois ans pour réagir. Je ne la pense donc pas crédible à moins que des conventions verbales aient précédées l'acte authentique ou que d'autres épidémies dont j'ignore l'existence soient intervenues entre temps.

**Mon scénario privilégié :** Il s'articule sur la troisième hypothèse et les choses s'y seraient passées en deux temps : D'abord la peste aurait sévit ni plus ni moins que dans les environs anéantissant au moins la moitié du village sinon les deux tiers, pas forcément d'ailleurs de manière homogène dans tous les secteurs de la paroisse, certaines parties comme l'ancien bourg de la Cure et Guillemain au carrefour des chemins de communications ont pu être beaucoup plus exposés que d'autres hameaux plus à l'écart. Dans un second temps, quelques habitants survivants, dont les familles avaient été les plus touchées ou saisissant des opportunités, auraient commencé à quitter un village fantôme ne présentant plus les possibilités d'entraide essentielle pour l'économie de l'époque, aggravant ainsi le problème démographique initial. Ceci ayant pour effet de décider quelques hésitants et ainsi de suite jusqu'à la désertion du dernier habitant. Ces survivants auraient renforcé des communautés villageoises plus importantes (et/ou fiscalement et juridiquement plus avantageuses) que ce soit par mariage avec un des nombreux veufs ou veuves des alentours, par héritage de parents décédés ou par acquisition contre une somme symbolique d'un des multiples biens en déshérence, ou encore par une combinaison de plusieurs de ces moyens. Du fait que la terre n'avait plus de valeur, ils pouvaient ne pas hésiter à « déguerpir » c'est-à-dire à abandonner leur ancien bien et à ne plus honorer les redevances dues au seigneur qui était dans ce cas en droit de récupérer le bien à son profit et pouvait le bailler à nouveau à fief.

Trois ans séparent la peste de Bordeaux avec le bail à fief de 1608. Pour attirer sur sa terre à l'abandon une population originaire de localité plus ou moins éloignée, rare de surcroît, le seigneur a dû faire des concessions importantes et mettre plus de deux mille hectares à disposition d'une grosse cinquantaine de personnes. Ceci doit être l'explication de la petite taille de la dernière ancienne église

Reste que l'énigme n'est pas résolue et ma réflexion sur le sujet est loin d'être close. Pourquoi avoir construit une église aussi excentrée par rapport au territoire paroissial, à l'écart de quelques deux cents mètres du centre d'un hameau de seulement quatre ou cinq maisons dispersées, éloignée du presbytère de sept cents mètres environs alors que, même incendiée, les murs de l'ancienne église qui semble-t-il était plus spacieuse, située près du presbytère, au centre de gravité de la paroisse, auraient dû être récupérables ? A-t-elle servi de carrière de pierre entre temps ? Je cherche toujours à comprendre mais à ce stade, seule la découverte de quelque document pourra éclairer ma lanterne.

Jean Louis BEDOUT

\*Jeanne de Lestonnac (1556-1640), fondatrice de l'ordre de Marie Notre Dame ou des Filles de Notre Dame, a été béatifiée en 1900 par le pape Léon XIII et canonisée le 15 mai 1949 par le pape Pie XII. Elle est fêtée le 2 février. Son oncle, Michel de Montaigne, parla d'elle en ces termes : « Très pieuse, d'humeur joyeuse, intelligente et belle, la nature en avait fait un chef d'œuvre, alliant une si belle âme à un si beau corps et logeant une princesse en un magnifique palais » En 1605 la peste sévit à Bordeaux. Jeanne brave la contagion et secourt les quartiers les plus démunis. Là, elle découvre que pour elle suivre Jésus et se consacrer à lui passe par le service du frère « tendre la main »... Pour en savoir plus consulter <http://www.lestonnac.org>

\*\*On y trouvait à l'époque (1536) des Ricaud, Darraba, Dejean et autre Trénit, cela dira peut être quelque chose à certains.

\*\*\* Il s'agit ici du transfert de l'église du lieu actuel dit de la Cure vers la vigne de Pierrot Ricard face à l'ancien presbytère. (L'église le presbytère et le cimetière actuels datent de la fin du XIX<sup>ème</sup> et sont donc bien plus récents). En 1775, l'abbé BAUREIN mentionne dans ses Variétés Bordelaises « Il y avait anciennement un Village considérable près le presbytère, mais il n'en subsiste plus aucun vestige ». Au début de la Révolution, alors que l'église avait été transféré depuis presque deux siècles, le presbytère se situait encore vers les bureaux actuels de mon entreprise, sans que je n'en connaisse l'emplacement exact pas même le côté de route concerné. En 1793, il a été saisi et vendu comme bien national.

Suite au concordat de 1801, un nouveau presbytère a été édifié près de l'église de l'époque et a conservé sa fonction jusqu'en 1870, date de la construction du presbytère actuel, suite à quoi, il a été vendu et est devenu simple maison d'habitation. Le bâtiment existe toujours, c'est l'actuelle maison de la famille Soares. C'est la raison pour laquelle on a aujourd'hui simultanément un lieu dit la Cure à l'usine et un chemin de la Cure au bourg, homonymie qui prête souvent à confusion pour les non-initiés.

\*\*\*\* La norme étant grossièrement dix hectares de lande pour nourrir le bétail nécessaire au fumier d'un hectare cultivé qui nourrissait à son tour une personne.